



Groupe de travail d'experts juridiques et Commission ad hoc sur la coopération: reportés

Eu égard et en soutien aux mesures prises par les États membres pour la protection de la santé publique, les réunions du Groupe de travail des experts juridiques et de la Commission ad hoc sur la coopération (initialement prévues les 21 et 22 avril 2020) sont reportées.

Le Secrétariat de l'OTIF suit de près l'évolution de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) et se conforme aux recommandations et mesures de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la Confédération suisse (État hôte). Au vu du risque sanitaire, le Secrétariat de l'OTIF considère que ce report est inévitable.

En raison de sa responsabilité envers tous les délégués, le Secrétariat est convaincu qu'il s'agit de la bonne décision.

Les délégués seront informés ultérieurement des nouvelles dates.